

M. MUTCH: Je propose que la lettre soit portée au procès-verbal et qu'on la discute lorsqu'il sera question des lignes aériennes Trans-Canada.

Le PRÉSIDENT: Convenu?

Adopté.

M. MUTCH: J'ai autre chose à ajouter. Si ces gens sont convoqués, il sera plutôt tard pour leur faire part de notre intention de les interroger lorsque les délibérations concernant les Lignes aériennes Trans-Canada seront commencées.

M. EMMERSON: Ils voyageront sur les C.C.N.?

M. VAUGHAN: Ils voyageront probablement sur les Lignes aériennes Trans-Canada.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous en serons aux Lignes aériennes Trans-Canada nous pourrions discuter le pour et le contre de cette correspondance.

M. McLURE: Ils seront avisés très prochainement.

Le PRÉSIDENT: Même si cette question était discutée aujourd'hui il serait difficile de faire venir ces gens lorsque les affaires des Lignes aériennes Trans-Canada seront à l'étude.

M. MUTCH: Je dirai que si quelqu'un a un doute à cet effet, je puis l'assurer personnellement que nous discuterons des affaires des lignes aériennes Trans-Canada assez longuement pour que les parties intéressées aient le temps de se rendre.

Le PRÉSIDENT: Même si notre enquête sur les Lignes aériennes Trans-Canada va bon train, si notre comité décide d'interroger ces messieurs, nous pourrions tenir quelques autres séances du matin afin de leur permettre de les interroger.

M. McCULLOCH: Avions-nous l'habitude par le passé en étudiant des questions relatives aux Lignes aériennes Trans-Canada de rencontrer de tels comités?

M. MUTCH: La motion vient d'être adoptée.

Le PRÉSIDENT: La correspondance sera déposée et nous en discuterons lorsqu'il sera question des Lignes aériennes Trans-Canada? Convenu?

Adopté.

M. MUTCH: D'accord pour le moment du moins.

Le PRÉSIDENT: Nous avons terminé à la page 22 hier.

M. HAZEN: Je pourrais peut-être poser quelques questions soulevées dans les témoignages d'hier en ce qui concerne la ligne Barraute. Voici une copie du témoignage d'hier et à la page J-9 on dit qu'on a construit 39·2 milles de route. Vous m'avez dit que vous n'avez pas présentement l'intention de continuer la ligne plus loin. Vous m'avez dit également que le coût de la ligne,—que 39·2 milles,—était de \$3,234,000, ou du moins ce serait d'après vous le coût estimatif. Vous m'avez dit que \$2,621,000 ont été dépensés, que selon vous \$612,000 de plus seraient dépensés, soit un total de \$3,234,000. 39·2 milles ont été construits à ce prix, ce qui, d'après mes calculs coûtent \$82,474 le mille. N'est-ce pas?

M. COOPER: Avez-vous dit \$83,000?

M. HAZEN: J'ai \$82,471.

M. COOPER: Oui.

M. HAZEN: Lorsque le bill a été présenté en 1946, autorisant les chemins de fer Nationaux du Canada à construire cette ligne, il était dit qu'il devait être construit à partir de Barraute. On a autorisé la construction d'une ligne de Barraute à Kiask Falls, une distance d'environ 55 milles, à un coût approximatif de \$4,125,000, soit une moyenne de \$75,000 le mille.